21· Question de Lamya Kirouani et Nicolas Bescond relative à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Ivry-sur-Seine

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons vous interpeller sur les conséquences de la tempête qui a touché Ivry-sur-Seine le jeudi 27 août 2026.

Les fortes rafales de vent et les chutes de grêle ont causé d'importants dégâts dans plusieurs secteurs de la commune. Des inondations, des chutes d'arbres et des difficultés de circulation ont notamment été constatés. Plusieurs équipements publics, dont des écoles et des équipements sportifs, ont également été endommagés. Des dizaines de véhicules de particuliers ont par ailleurs été touchés.

Les services municipaux se sont rapidement mobilisés avec les services de l'État et les secours afin de sécuriser les secteurs concernés et de permettre la continuité des services publics, notamment à l'approche de la rentrée scolaire.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts, la Ville d'Ivry-sur-Seine a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations par ruissellement. **Pouvez-vous nous indiquer si cette demande a bien été prise en compte par les services de l'État et où en est son instruction ?**

Nous souhaitons également savoir **quels sont les délais prévus pour l'examen de cette demande et si des éléments complémentaires sont nécessaires pour permettre son instruction.**

Cette reconnaissance est particulièrement importante pour les personnes et les équipements touchés, afin de permettre la prise en charge des dommages dans le cadre prévu par la procédure de catastrophe naturelle.

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

Lamya KIROUANI et Nicolas BESCOND
Conseillers départementaux
Canton d'Ivry-sur-Seine